

aujourd'hui, ses affaires sont assez florissantes; elle a grandi au point de fournir de l'emploi à cinq ou six cents hommes, dont deux cents s'occupent de la production du lin qui sert à alimenter la fabrique. Cet établissement fabrique de la toile de si belle qualité que c'est là que le Pacifique-Canadien et les chemins de fer nationaux vont acheter les nappes et les serviettes dont ils ont besoin pour leurs wagons-restaurants. Les principaux hôtels canadiens achètent aujourd'hui la toile fabriquée au Canada avec le lin cultivé au pays même.

Les Etats-Unis ont décidé de faire bénéficier leur industrie du lin d'une somme de protection très suffisante, ayant fixé à 60 p. 100 le droit sur les serviettes de toile. Chez nous, ce droit est de 15 p. 100, et je crois que la détaxe que l'on a récemment décidé d'accorder aura pour effet, si elle est applicable aux serviettes de toile, de le réduire à 12½ p. 100.

L'hon. M. FIELDING: Non pas s'il est de 15 p. 100.

L'hon. M. GUTHRIE: S'il est de 15 p. 100, à ce que je comprends, il n'y aura pas de réduction. Aux Etats-Unis, me dit-on, les draps et autres articles en toile sont frappés d'un droit de 45 à 50 p. 100, tandis qu'au Canada ce droit va de 15 à 17½ p. 100. L'inconvénient réside tout simplement en ce que, à l'heure qu'il est, les employés de fabriques de toile de France ne gagnent que 80 francs par semaine, —c'est là le salaire moyen des ouvrières que l'on emploie à la fabrication des toiles en France.—En monnaie canadienne, cela représente huit dollars.

L'hon. M. FIELDING: Plus près de \$5.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: \$5.60.

L'hon. M. GUTHRIE: Les ouvrières de la fabrique de toile de Guelph reçoivent de quinze à dix-huit dollars par semaine. Fondé en 1903, cet établissement industriel est aujourd'hui en état de convertir le lin cultivé au Canada en des toiles de belle qualité. Il lui a fallu beaucoup de temps, je dois le dire, pour atteindre à ce degré de succès, et je me demande s'il pourra triompher de la situation désastreuse que lui crée le tarif. Se rendant compte de l'état des choses, les Américains ont remanié leur tarif de manière à faire réussir leurs fabriques de toile beaucoup mieux que les nôtres. La question se résume à ceci: est-ce bien la peine de convertir en toile le lin récolté au Canada, ou n'est-il pas préférable d'acheter la toile à l'étranger? Pour ma part, j'aime mieux qu'elle se fabrique au Canada.

M. GOULD: Je me demande si l'idée n'est pas venue à l'honorable député que la protection accordée aux Etats-Unis et au Canada

[L'hon. M. Guthrie.]

est l'une des raisons qui font que les ouvrières de France reçoivent d'aussi maigres salaires. La question ne peut pas s'envisager autrement. Plus le tarif protecteur s'élève aux Etats-Unis et au Canada, plus les industriels de France se voient obligés, pour soutenir la concurrence, de réduire les salaires de leurs ouvriers. C'est la question humanitaire que l'honorable député soulève là.

Le très hon. M. MEIGHEN: Supposons qu'il n'y ait pas de manufactures au Canada et qu'il en existe dans l'Etat du Massachusetts, où le degré de protection resterait le même, l'honorable député pense-t-il que le fait de mettre le marché canadien à la disposition des industriels du Massachusetts, qui auraient déjà celui des Etats-Unis, ferait baisser les salaires des employés des manufactures de cet Etat?

M. GOULD: Si, comme nation, nous espérons rivaliser avec les Etats-Unis au point de vue financier, rien n'empêche nos voisins de nous menacer d'une augmentation de tarif de 50 p. 100, ce qui nous mettrait dans la situation dont s'est plaint l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie). Nous tournons dans un cercle vicieux. La manière dont mes trois collègues soumettent leur cas au ministre des Finances pour arriver à ce résultat m'intéresse beaucoup. Plus on fait de concessions à ces industries, plus on s'en trouve mal tant en Angleterre que chez nous. A mon humble avis, la difficulté qui se présente au sujet de la situation en général au Canada est que le public n'a pas les moyens d'acheter cet article. En protégeant cette industrie nous créons un état de choses artificiel.

M. GOOD: Je désire demander à l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) quelle a été, depuis 1903, la nature du tarif auquel fut assujettie cette industrie qu'il dit avoir débuté cette année-là.

L'hon. M. GUTHRIE: Je pense que la fabrication de la toile était grevée de 20 à 22½ p. 100. Vous pouvez y ajouter 5 p. 100 de plus sur toute la ligne. L'industrie linière n'existait pas au pays avant 1919, et, dans le but d'encourager les manufacturiers à s'y livrer et employer le chanvre canadien, on leur a accordé une prime de trois ans, mais cette prime n'existe plus.

M. GOOD: Dois-je comprendre que cet établissement qui fabriquait des tissus de toile s'est mis récemment à manufacturer les fils auxquels une prime de trois ans avait été accordée mais est maintenant expirée?

L'hon. M. GUTHRIE: C'est cela.